

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2009)

Heft: 1847

Artikel: Pour une fiscalité suisse équitable et transparente : la Déclaration de Berne, Attac et Denknetz relancent le débat au travers d'un manifeste

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014008>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour une fiscalité suisse équitable et transparente

La Déclaration de Berne, Attac et Denknetz relancent le débat au travers d'un manifeste

Jean-Daniel Delley (27 novembre 2009)

Mercredi dernier et à deux reprises, le Conseil des Etats a décerné un satisfecit à la fiscalité helvétique.

Il a séchement rejeté une initiative populaire lancée par le parti socialiste – *pour des impôts équitables – halte aux abus de la concurrence fiscale*. Pour la Chambre des cantons, la concurrence fiscale reste un stimulant nécessaire pour que les collectivités cantonales et communales gèrent leurs moyens financiers de manière efficace. Les sénateurs ressassent un lieu commun dépourvu de tout fondement (DP 1845): la baisse de la pression fiscale attire les revenus élevés, ce qui permet de réduire encore les impôts; alors que les collectivités pauvres se voient contraintes de les augmenter pour faire face à leurs tâches. Point de

vertu dans ce jeu, mais un cercle vicieux qui enrichit les riches et appauvrit les pauvres.

Dans la foulée, il a dit non à une motion de la socialiste bernoise Simonetta Sommaruga. Contrairement à leur collègues étrangers, les administrations fiscales cantonales ne pourront exiger des banques qu'elles leur transmettent des informations sur leurs clients en cas de soupçon d'évasion fiscale. La Suisse refuse d'appliquer à l'intérieur les standards de l'OCDE qu'elle reconnaît pourtant en cas d'entraide internationale. Les Suisses sont d'honnêtes contribuables, ont protesté les députés bourgeois, et ce type d'investigation invasive heurterait notre culture fiscale.

L'équité fiscale et la

transparence, gages d'une véritable égalité de traitement, ne semblent pas peser lourd à la bourse des valeurs helvétiques. Le manifeste que viennent de lancer la Déclaration de Berne, Attac et Denknetz, le réseau alémanique de réflexion de la gauche politique et syndicale, vient à point nommé pour rappeler l'importance de ces valeurs. Rien de révolutionnaire dans ce manifeste qui demande la suppression de la distinction entre fraude et évasion, l'abandon d'une concurrence fiscale destructrice de l'équité fiscale et du lien confédéral, une imposition à la fois simple et transparente. Votre signature pour soutenir ce manifeste: www.manifeste-fiscal.ch.

TV et radio sont des services publics et universels. Finançons-les par l'impôt

Une alternative plus audacieuse que la généralisation à tous les ménages de la redevance prélevée par Billag SA

Pierre Imhof (24 novembre 2009)

L'Office fédéral de la communication envisage de soumettre tous les ménages à la redevance de réception de la radio et de la télévision.

La redevance, qui rapporte 1,1 milliard de francs par année, date de l'époque où n'existaient

qu'une seule chaîne nationale par région linguistique et où nombre de ménages n'étaient pas équipés d'un téléviseur. Il y avait dès lors une relation directe entre un produit – une chaîne nationale – et une sorte d'abonnement à ce produit, comme il en existe pour les

journaux. Ce lien est maintenant de plus en plus flou en raison de l'augmentation du nombre de chaînes, privées et publiques, et des nouvelles possibilités d'y accéder, notamment via Internet, qui affranchit de la contrainte horaire. On ne compte plus les